



## AGENDA

**RÉNOVATION de l'HABITAT et RGE le Jeudi 20 mars 2014** de 18h30 à 20h00 à l'Amphithéâtre du CFA Interprofessionnel de Chartres - rue Charles Isidore Douin - 28000 CHARTRES.

Journée technique «Acteurs de la construction : anticiper et prendre en compte les réglementations» le 3 juin 2014 au centre culturel de la Passerelle à Fleury les aubrais (45).



## UTILE

**Stationnement des vélos dans les espaces privés : dimensions et caractéristiques.**

**Le « Palmarès des initiatives locales pour la rénovation énergétique ».**

**La liste des contrôleurs techniques au 16/01/2014.**

**Aides financières 2014 : Comment financer la performance énergétique de votre logement ? Ademe, février 2014.**



## LA VEILLE NATIONALE DE LA QC : EXTRAITS CHOISIS

Transition écologique : les ministères ont leur lettre de cadrage pour 2014

### Les lettres de cadrage

**Le Tableau de bord de mise en œuvre de la feuille de route 2013 pour la transition écologique.**

Le ministre de l'Ecologie, Philippe Martin, a confirmé la signature prochaine de la convention Feebat, dispositif de formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment (Feebat) courant mars. Co-financé par EDF, en échange de certificats d'économie d'énergie, Feebat disposera de 50 millions d'euros. L'effort durant la première année sera plus important avec une enveloppe de 15 millions d'euros, notamment pour soutenir l'éco-conditionnalité dont la mise en application est prévue pour le 1er juillet 2014.



## L'ACTUALITE REGIONALE ET / OU DEPARTEMENTALE LOIR ET CHER : Le bois énergie arrive en force.

Département boisé à 35%, le Loir-et-Cher s'est structuré pour promouvoir et dynamiser la filière bois énergie.

En parallèle de l'association «Bois énergie 41», relais d'Arbocentre dans le Loir-et-Cher, et qui en assure la promotion, a été créée le 2 décembre 2013 la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SA Bois énergie Centre, regroupant propriétaires forestiers, agriculteurs, consommateurs et élus, avec pour vocation de commercialiser cette énergie au delà du département, dans l'Indre, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir.



Crédit photo : DD141

Combustible local, économique et renouvelable, le bois se présente sous forme de bois déchiqueté, broyé et calibré pour que les chaudières et vis sans fin fonctionnent sans problème (30x20x10 mm en majorité).

A Autaiville, c'est la communauté de communes Beauce et Forêt, avec l'appui des fonds d'Etat du pôle d'excellence rurale qui a investi dans la création d'une plate-forme de séchage pouvant contenir 2000 m<sup>3</sup> de plaquettes de bois, dont le broyage s'effectue directement en forêt.

Mis en tas, le bois déchiqueté à près de 60% d'humidité, fermente, monte jusqu'à 80°, ce qui permet son séchage en 3 semaines. Trois autres plate-formes de taille identique et six plus petites sont implantées dans le Loir-et-Cher.





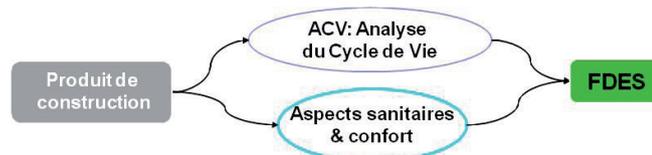
## LE FOCUS REGLEMENTAIRE:

### Vers une amplification des fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES)

Depuis janvier 2014, les fabricants de produits de construction et de décoration sont tenus de réaliser une déclaration environnementale à l'appui de toute communication sur des avantages environnementaux de leur produit, et ce, conformément à la méthode fixée dans l'**arrêté du 23 décembre 2013**. A noter cependant que les dispositions concernant les équipements électriques, électroniques et de génie climatique, dénommées PEP (Profil Environnemental Produit), ne s'appliqueront qu'à compter du 1er juillet 2017.

#### Qu'est ce qu'une FDES ?

Les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) sont des déclarations établies sous la responsabilité des fabricants, qui regroupent des informations quantitatives et qualitatives sur les caractéristiques environnementales et sanitaires d'un produit de construction pour toutes les phases de sa vie (production, transport, mise en œuvre, vie en œuvre et fin de vie).



Elles permettent en particulier de réaliser un bilan environnemental d'un projet de construction, afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement et sur la santé de ses occupants.

Les FDES concernent uniquement les produits du bâtiment « fabriqués en vue d'être incorporés, assemblés, utilisés ou installés de façon durable dans des ouvrages tant de bâtiment que de génie civil ».

Les FDES sont collectives (portant sur un même produit fabriqué par plusieurs industriels), ou individuelles (portant sur un produit fabriqué par un industriel isolé).

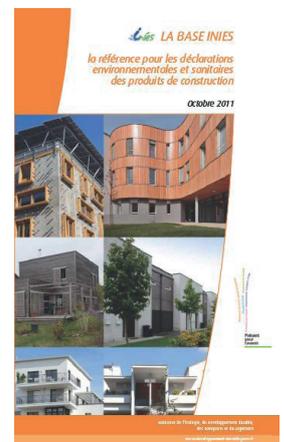
Bien que relevant d'un régime de déclaration, elles doivent se conformer à une méthodologie précise qui relèvera, à compter du 1er juillet 2014, de la norme européenne EN 15804 et de son complément national, en lieu et place de la norme française NF P01-010 actuellement appliquée.

La vérification des déclarations (respect des modalités d'établissement) par une tierce partie indépendante, déjà partiellement mise en oeuvre par la base INIES, sera généralisée au 1er juillet 2017.

#### Que contient une FDES ?

- l'identité de l'émetteur de la FDES ;
- une caractérisation du produit : constituants, produits complémentaires pour la mise en œuvre, emballages, ... ;
- l'unité fonctionnelle du produit et sa durée de vie ;
- le profil environnemental : indicateurs environnementaux calculés sur l'ensemble du cycle de vie du produit relatifs à la consommation des ressources naturelles énergétiques et non énergétiques, à la consommation d'eau, aux émissions dans l'air, l'eau, le sol;
- les informations santé & confort d'usage : contribution du produit à la qualité sanitaire des espaces intérieurs et de l'eau, contribution à la qualité de vie dans le bâtiment (confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif).

#### Où trouver les FDES ?



Créée en 2004, la **base INIES** apporte des réponses aux exigences de ces textes, en proposant un accès gratuit aux FDES, soit 1235 fiches aujourd'hui répertoriées.([www.inies.fr](http://www.inies.fr)).

Cette base est d'ores et déjà organisée pour recevoir les FDES nouvelle génération. Cette fonctionnalité sera activée dès la publication de la future norme nationale complémentaire à la NF EN 15804, qui précise certains points méthodologique et reprend le volet sanitaire de la norme NF P01-10.

Pour en savoir plus : **art. R214-25 à R.214-33 du Code de la consommation**

Numéro ISBN : 978-2-11-138631-0

dépôt légal : mars 2014